

Objet :

***Réglementation de stationnement et de circulation – Impasse du château –  
place du Château***

Le Maire de la commune de VIRIEU LE GRAND,

- **Vu** le code des collectivités territoriales, notamment les articles L.131.1, L.131.2, L.131.3, et L.131.4
- **Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974,
- **Vu** le Code de la route, notamment l'article R225,
- **Vu** la demande de Monsieur BOUILLON Philippe, gérant de la SARL IPB Charpente, en date du 19 juin 2025, pour les travaux de rénovation de toiture au 34 Impasse du Château,
- **CONSIDERANT** qu'il appartient à l'autorité municipale, en vertu de ses pouvoirs de police d'assurer le bon ordre, la sûreté publique et notamment la commodité de passage et de circulation dans les rues, places et voies publiques,
- **CONSIDERANT** que pour des travaux de rénovation de toiture, il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation pour assurer la sécurité des usagers, du personnel intervenant et le bon déroulement de ce chantier.

**ARRETE N° 2025-30**

Article 1 : La circulation et le stationnement seront interdits Impasse du Château et Place du Château du mercredi 25 juin au samedi 19 juillet 2025.

Article 2 : L'entreprise IBP Charpente est autorisée à stationner un camion grue et une benne sur la Place du Château et un échafaudage à hauteur du 34 Impasse du Château pour procéder à la rénovation du toit.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié sur la commune de Virieu Le Grand et apposé sur les lieux du chantier par le demandeur.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à :

- La SARL IPB Charpente,
- La brigade de Gendarmerie de Culoz-Béon,
- Le SDIS,
- La Poste,
- Les usagers, par voie d'affichage.

Fait à VIRIEU LE GRAND,  
le 20 juin 2025.

Le Maire,

Y. VALLIN.

